



Que faut-il-retenir de l'Accord National Interprofessionnel (du 11 janvier 2013) pour le secteur associatif ?

Actualité, derniers décrets et accords de branche ESS sur la généralisation de la complémentaire santé et impacts sur les finances et les ressources Humaines de votre structure.

Réunion d'information - Participation gratuite

Mardi 31 mars 2015 de 14h à 17h

ARAFDES Salle STAEL

14 rue Berjon 69009 LYON

Nous avons décidé de prolonger notre collaboration avec le Cabinet Fromont Briens qui nous avait éclairés sur le thème de l'ANI l'an passé (avec un franc succès) pour revenir sur ce thème d'actualité concernant votre environnement ESS.

La généralisation de la complémentaire santé à votre secteur implique soit de suivre vos accords de branche ou de mener une négociation qui devra tenir compte d'un minimum de base obligatoire et certainement de compléments individuels qu'il faudra aménager.

Afin de **vous accompagner dans la compréhension des dispositifs proposés**, nous vous proposons un rendez-vous pour vous exposer :

- Les évolutions réglementaires et législatives
- Les nouveaux contrats responsables
- La généralisation de la complémentaire santé
- Les clauses de désignation et recommandation
- DUE : mise en place et exclusions

Lors de cette réunion, vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions à nos experts du cabinet Fromont Briens et de la Mutuelle Chorum.

Ne manquez pas cet évènement, les places sont limitées.

Inscrivez-vous avant le 26 mars 2015 en envoyant un mail à : marketing@chorum.fr